

## **ANNEXES**

- 1. LISTE DES MEMBRES DE MISSION POUR L'ETUDE DU PLAN DE BASE SUR LE PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL DE PETITE ENVERGURE (THIAGO - GUIERS)**
- 2. LISTE DES RESPONSABLES SENEGALAIS QUI ONT RECU LA VISITE DE LA MISSION**
- 3. PROCES - VERBAUX**
- 4. LISTE DES DOCUMENTS RECUEILLIS**



1. MEMBERS DE MISSION POUR L'ETUDE DU PLAN DE BASE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL DE PEPITE ENVERGURE

A. MISSION D'ETUDES DU PLAN DE BASE SUR LES TERRAINS

- |                      |                       |   |
|----------------------|-----------------------|---|
| 1) Toru IMAMURA      | Contrôle Général      | Division de la Coopération Financière Non-Remboursable, Bureau de la Coopération Economique, Ministère des Affaires Etrangères      |
| 2) Fumio NAKAHORI    | Développement Rural   | Ingénieur de génie rural, Division de l'Etude, Bureau de la Restructuration, Ministère de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche |
| 3) Noboru KATSUMATA  | Plan de Développement | Taiyo Consultants Co., Ltd.   |
| 4) Hiroshi YASUDA    | Plan d'installations  | Hokkaido Engineering Consultants Co., Ltd.  |
| 5) Masataka ISHIKAWA | Plan de périmètre     | Taiyo Consultants Co., Ltd.   |
| 6) Kiyooki IMAIZUMI  | Traducteur-Interprète | Idem  |

B. MISSION DE DISCUSSION SUR L'AVANT-PROJET DU RAPPORT FINAL DE L'ETUDE DU PLAN DE BASE

- |                     |                             |  |
|---------------------|-----------------------------|--|
| 1) Tadanori SUZUKI  | Contrôle Général            | 1 <sup>ère</sup> Division du Plan de base, Département du Plan et de l'Etude de la Coopération Financière Non-Remboursable, Agence Japonaise de Coopération Internationale |
| 2) Noboru KATSUMATA | Plan de Développement Rural | Taiyo Consultants Co., Ltd.  |
| 3) Kiyooki IMAIZUMI | Traducteur-Interprète       | Idem   |

2. RESPONSABLES SENEGALAIS QUI ONT RECU LA VISITE DE LA MISSION

A. MISSION D'ETUDES DU PLAN DE BASE SUR LES TERRAINS

MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION

Monsieur Hady Mamadou LY  
Secrétaire Général

Monsieur Alioune Badara SY  
Chargé de la Coopération avec le Japon

Monsieur Sagar DRAME  
D.P.S.

Monsieur Amacodou NDIAYE  
D.P.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Monsieur Ibrahima SAMB  
Adjoint au Directeur de la Dette et des Investissements

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

Son Excellence Monsieur Famara Ibrahima SAGNA  
Ministre

Monsieur Tran Minh DUC  
Conseiller Technique

Monsieur Alioune KANE  
Chef de la Division des Actions et des Programmes  
Direction de l'Agriculture

Monsieur Alioune FAYE  
Homologue, Division des Etudes, Méthodes et Plan  
Direction de l'Agriculture

Monsieur Amdil BASSIROU SALL  
Direction de l'Agriculture

Monsieur Amady DIONE  
Inspecteur Régional de l'Agriculture de la Région de Saint-Louis

SAED

Monsieur Sidy Moctar KEITA  
Président-Directeur Général

Monsieur Alioune Badara Guèye  
Coordinateur des Directions Techniques

Monsieur Alioune Badara Diallo  
DPA

Monsieur Moussa Tacko Sow  
DPA

Monsieur Guy Bidaut  
DPA, UGE

Monsieur Papa Demba Bâ  
DPA, UGE

Monsieur Salif Mbengue  
Ingénieur Délégué de Dagana

Monsieur DIALLO  
Directeur du Périmètre de Richard-Toll

Monsieur Cheikh Asse Sall  
Conseiller Agricole au Périmètre de Richard-Toll

Monsieur Seydou DIALLO  
Directeur du Périmètre Nianga

Monsieur Josef LINNER  
Conseiller (GITEC)  
Machinisme Agricole pour le Périmètre de Nianga

Monsieur Mandé SOW  
Machiniste Agricole au Périmètre Nianga

Monsieur Alioune Thioubou SAMB  
Coordinateur du Projet

ISRA

Monsieur Moctar TOURE  
Directeur Général

Docteur Ndiaga MBAYE  
Directeur-Adjoint

Monsieur Aly NDIAYE  
Directeur de Saint-Louis

ADMINISTRATIONS LOCALES

Monsieur Abib DIAW  
Adjoint au Gouverneur de la Région de Saint-Louis,  
chargé des affaires administratives

Monsieur Bocar SY  
Préfet de Dagana

Monsieur Ibrahim Baïla BA  
Préfet-Adjoint  
Préfecture de Dagana

Monsieur Mamadou BOUSSO  
Sous-Préfet de Mbane

Monsieur Mbaye Niang FALL  
Président de la Coopérative de Thiago

Monsieur Mbaye Fall  
Chef du Village de Thiago

OMVS

Monsieur Brahima SIDIBE  
Ingénieur Agronome

Monsieur Djiby SALL  
Directeur du Centre de Documentation à Saint-Louis

Monsieur Cheik DIA  
Chef de Documentation

AMBASSADE DU JAPON AU SENEGAL

Monsieur Sadamu FUJIWARA  
Conseiller

Monsieur Kimio OSUGA  
Deuxième Secrétaire

JOCV

Monsieur Ishio TATSUMI  
Coordinateur

MISSION JICA POUR L'ETUDE EXPERIMENTALE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Docteur Kinji UEDA  
Membre

Monsieur Izumi IIKAWA  
Membre

Monsieur Shigeru NAKADA  
Membre

Monsieur Keiji MIYA  
Membre

Monsieur Hisayoshi ZAITSU  
Membre

**B. MISSION DE DISCUSSION SUR L'AVANT-PROJET DU RAPPORT FINAL DE  
L'ETUDE DE PLAN DE BASE**

**MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION**

**Son Excellence Monsieur Djibo KA  
Ministre**

**Monsieur Hady Mamadou LY  
Secrétaire Général**

**Monsieur Elimane Hamdine SY  
Directeur-Adjoint du Financement du Plan**

**Monsieur Alioune Badara SY  
Chargé de la Coopération avec le Japon**

**Monsieur Sagar DRAME  
D.P.S.**

**Monsieur Amacadou NDIAYE  
D.P.**

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL**

**Son Excellence Monsieur Cheikh CISSOKHO  
Ministre**

**Monsieur Assane FALL  
Directeur de Cabinet**

**Monsieur Tran Minh DUC  
Conseiller Technique**

**Monsieur René LEMAISTRE  
Conseiller Technique**

**Monsieur Oumar Kassimou DIA  
Conseiller Technique**



Monsieur Mahanta MBODJ  
Conseiller Technique

Monsieur Abdou Karim SIDIBE  
Conseiller Technique

Monsieur Aboubacar KOUROUMA  
Directeur-adjoint de la Direction de l'Agriculture

Monsieur Alioune FAYE  
Homologue du Projet  
Direction de l'Agriculture

SAED

Monsieur Sidy Moctar KEITA  
Président-Directeur Général

Monsieur Alioune Badara GUEYE  
Ingénieur Délégué de Dagana

Monsieur Latsoukabe FALL  
Cellule de Suivi et Evaluation

Monsieur Ciré Diyé BA  
Directeur de la Formation et de la Recherche-Développement

Monsieur Moussa Tacko SOW  
Chef du Service de Contrôle des Travaux

ISRA

Monsieur Moctar TOURE  
Directeur Général

Monsieur Aly NDIAYE  
Directeur de Saint-Louis

**ADMINISTRATIONS LOCALES**

Monsieur Souleymane DIENE  
Gouverneur de la Région de Saint-Louis

Monsieur Bocar SY  
Préfet de Dagana

Monsieur Mamadou BOUSSO  
Sous-Préfet de Mbane

Monsieur Samba Yela SOW  
Président du Conseil Rural de Mbane

Monsieur Mbaye FALL  
Chef du Village de Thiago

Monsieur Mbaye Niang FALL  
Président de la Coopérative de Thiago

**AMBASSADE DU JAPON AU SENEGAL**

Monsieur Sadamu FUJIWARA  
Ambassadeur Intérimaire

Monsieur Kimio OSUGA  
Deuxième Secrétaire

**JOCV**

Monsieur Ishio TATSUMI  
Coordinateur

**MISSION JICA POUR L'ETUDE EXPERIMENTALE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE**

Monsieur Keiji MIYA  
Membre de la Mission

PROCES VERBAL DE L'ETUDE DU PLAN DE BASE DU  
 PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL DE PETITE ENVERGURE  
 (THIAGO-GUIERS) EN REPUBLIQUE DU SENEGAL

En réponse à la requête formulée par le Gouvernement de la République du Sénégal pour la Coopération Financière non-remboursable relative au projet de Développement Rural de Petite Envergure (Thiago-Guiers) (ci-après dénommé "le Projet"), le Gouvernement du Japon a envoyé, par l'intermédiaire de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale, agence gouvernementale de coopération technique, une Mission d'études pour le plan de base (ci-après dénommée "la Mission") dirigée par Monsieur Toru IMAMURA, durant 26 jours, du 31 Janvier au 25 février 1988.

La Mission a effectué des études sur le terrain (documentation et visite du terrain) et a eu une série de discussions et d'échanges de vues avec les responsables concernés du Gouvernement de la République du Sénégal (ci-après dénommés "la Partie Sénégalaise") (dont le Ministère du Plan et de la Coopération, le Ministère du Développement Rural, la S.A.E.D. et l'I.S.R.A.).

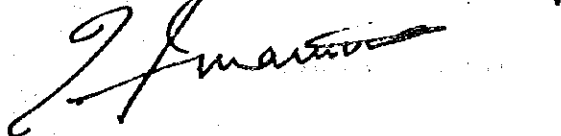
La liste des participants aux séances de travail ainsi que la liste des responsables qui ont reçu la visite de la Mission figurent à l'annexe A.

La Mission et la Partie Sénégalaise sont convenues de soumettre les résultats des séances de travail, mentionnés à l'annexe B, à leurs Gouvernements respectifs et d'en recommander l'examen en vue de la réalisation du Projet.

Fait à Dakar le 10 février 1988

Chef de la Mission

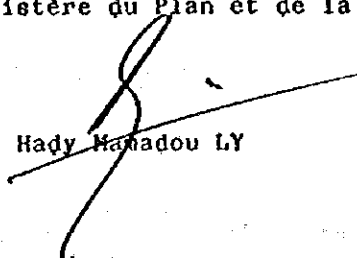
Toru IMAMURA



Secrétaire Général

Ministère du Plan et de la Coopération

Hadj Mahadou LY



ANNEXE A

LISTE DES PARTICIPANTS AUX SEANCES DE TRAVAIL

(09 février 1988)

1 - La Mission d'études

<u>Nom et Prénom</u>	<u>Fonction</u>
Monsieur IMAMURA Toru	Contrôle général
Monsieur NAKAHORI Fumio	Développement rural
Monsieur KATSUMATA Noboru	Plan de Développement rural
Monsieur IMAIZUMI Kiyooki	Interprète
(Monsieur YASUDA Hiroshi)	Plan d'installation
(Monsieur ISHIKAWA Masataka)	Plan de Périmètre

2 - La Partie Sénégalaise

Ministère du Développement Rural

Monsieur Tran Minh DUC	Conseiller Technique
Monsieur <sup>ka</sup> BASSIROU SALL	Direction de l'Agriculture
Monsieur KANE	Direction de l'Agriculture

Ministère du Plan et de la Coopération

Monsieur Haçy Mamaçou LY	Secrétaire Général
Monsieur Alioune Baçara SY	Chargé de la Coopération avec le Japon
Monsieur Sagar DRAME	D.P.S.
Monsieur Amacoçou NDIAYE	D.P.

Ministère de l'Economie et des Finances

Monsieur Ibrahima SAMB	Adjoint au Directeur de la Dette et des Investissements
------------------------	--

S.A.E.D.

Monsieur Alioune Thioubou SAMB	Coordinateur de Projet
--------------------------------	------------------------

ISRA

Dr. Ndiaga MBAYE	Directeur-Adjoint
------------------	-------------------

RESPONSABLES SENEGALAIS QUI ONT RECU LA  
VISITE DE LA MISSION

Ministère du Développement Rural

Son Excellence Monsieur Pama Ibrahima SAGNA  
Ministre du Développement Rural

Ministère du Plan et de la Coopération

Monsieur Hady Mamaçou LY  
Secrétaire Général

Monsieur Ibrahim Baïla BA  
Sous-Préfet de Dagana

Monsieur Siçy Moctar KEITA  
Président Général de la SAED à Saint-Louis

Monsieur Moctar TOURE  
Directeur Général de l'ISRA à Dakar

Monsieur Aly NDIAYE  
Directeur de l'ISRA à Saint-Louis

Monsieur Abibou DIAW  
Adjoint au Gouverneur de la Région de Saint-Louis

AMBASSADE DU JAPON

Son Excellence Monsieur Toshio OSHIMA  
Ambassadeur

Monsieur Saçanu FUJIWARA  
Conseiller

Monsieur Kimio OSUGA  
Deuxième Secrétaire

Monsieur TATSUMI, Coordonateur du Bureau JOCV  
Membres de la Ferme d'expérimentation JICA

M E M O R A N D U M

1 - Le projet de développement rural de petite envergure (Thiago-Guiers), a pour objet de réaliser, par la coopération financière non-remboursable du Gouvernement du Japon, un périmètre de 200 ha ainsi que d'aménager l'infrastructure villageoise des quatre villages polarisés autour de la coopérative de Thiago, située dans la Région de Saint-Louis, en République du Sénégal.

2 - La zone de réalisation du projet se trouve à Thiago-Guiers, dans la Communauté rurale Mbane Région de Saint-Louis.

3 - Le contenu du présent projet, selon la requête du Gouvernement du Sénégal est le suivant :

A - Aménagement du Périmètre de 200 ha

(a) - Réseau de voies :

Aménagement des pistes d'accès principal et secondaire au Périmètre de 200 ha et la voie de remplacement

(b) - Aménagement du terrain :

Nivellement et terrassement des 200 ha

(c) - Canaux d'irrigation :

Canaux primaires et secondaires et tertiaire, bassins de régulation d'eau

(d) - Station de pompage :

Ouvrage de prise d'eau, abri de pompes, pompes et accessoires

(e) - Installations de drainage :

Système de drainage primaire et secondaire, bassin de retenue d'eau, (pompe de drainage)

(f) - Brise-vent :

Plantation des brise-vent, canal d'irrigation

(g) - Un pont sur le canal de Taouey de 80m de long et  
3 - 3,5m de large (10 - 15 t)

(h) - Bâtiments pour le périmètre, dépôts, garages.

#### B - Aménagement des villages

(a) - Voie rurale :

Voie d'accès, piste à l'intérieur des villages.

(b) - Système de fourniture d'eau :

Prise d'eau, station d'épuration, bouches de conduite d'eau.

(c) - Alimentation électrique des villages et de la station  
(modalité technique à définir)

(d) - Bâtiments :

Bâtiments de conférence, dépôts pour la récolte et le matériel,  
unité de décorticage

(e) - Installations pour l'implantation :

Installations des cultivateurs déplacés, alimentation en  
eau de l'étable, dépôts, étable.

#### C - Acquisition des machines

- Machines agricoles :

Tracteurs, camions, herbes à disques, offsets, remorques, charrues-  
buttoirs, billonneuses, pulvérisateurs, moissonneuses-batteuses.

4 - La Mission a expliqué à la Partie Sénégalaise les points suivants en ce qui concerne les éléments mentionnés sur la liste de requête du Gouvernement de la République du Sénégal :

- En ce qui concerne le forage, les études menées n'ont pas donné de résultats satisfaisants permettant son installation. La Mission recommande donc d'élaborer un autre mode de distribution d'eau.

- En ce qui concerne l'unité de puissance, pour approvisionner suffisamment la zone en électricité, la Mission va étudier la possibilité d'exécuter un plan d'installation nécessaire. Au cas où cette étude ne serait pas concluante, la Mission réétudiera le plan de base en se basant sur un autre moyen pour approvisionner la zone en électricité.

5 - L'Agence d'exécution du Projet de la Partie Sénégalaise est la S.A.E.D. qui est sous la tutelle du Ministère du Développement Rural et qui est responsable de l'exécution du contrôle et de la gestion de ce projet.

6 - Les deux parties ont confirmé que la Mission a expliqué le système de la coopération financière non-remboursable du Gouvernement du Japon et que la Partie Sénégalaise a bien compris le système.

7 - La Mission soumettra au Gouvernement du Japon le résultat de l'appréciation de ses études concernant le contenu de la requête, soit l'aménagement d'un périmètre de 200 ha et de l'infrastructure villageoise, dans le cadre de la coopération économique du Gouvernement du Japon sous forme de coopération financière non-remboursable. D'autre part, la Mission recommandera à son Gouvernement de débiter la réalisation du Projet par les éléments de première nécessité pour les populations concernées.

8 - Lors de l'exécution de la coopération financière non-remboursable par le Gouvernement du Japon portant sur le Projet, le Gouvernement de la République du Sénégal prendra les mesures nécessaires indiquées dans l'annexe C.



LES MESURES A PRENDRE PAR LE GOUVERNEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DU SENEGAL

Elles consistent à :

- 1 - Préparer le périmètre de 200 ha pour l'exécution normale des travaux (évacuation des habitants s'il y a lieu).
- 2 - Se charger d'obtenir toutes les licences ou autorisations nécessaires pour assurer l'emplacement relatif aux travaux nécessaires pour l'exécution du Projet (construction d'un pont, installations nécessaires pour la ligne électrique etc...).
- 3 - Assurer dans les meilleurs délais le déchargement et accélérer les procédures de dédouanement des produits destinés au Projet en République du Sénégal et faciliter leur transport à l'intérieur du Pays.
- 4 - Les ressortissants japonais chargés de l'exécution du Projet seront assurés de la sécurité et exonérés de tous les droits fiscaux ou douaniers en vigueur en République du Sénégal dans le cadre de la fourniture du matériel et des services au profit du Projet.
- 5 - Octroyer les permis, licence d'importation, exonération de tous les droits fiscaux ou douaniers et autres autorisations aux produits importés pour l'exécution du Projet.
- 6 - Entretien et utiliser correctement et avec diligence les installations, équipements et matériels.
7. Fournir le personnel national et pourvoir aux facilités nécessaires à la gestion du Projet.
- 8 - Se charger de tous les frais concernant le Projet autres que ceux assurés par le programme japonais de la coopération financière non-remboursable.

PROCES-VERBAL DE DISCUSSION SUR L'AVANT-PROJET  
DU RAPPORT FINAL DE L'ETUDE DU PLAN DE BASE RELATIVE  
AU PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL DE PETITE ENVERGURE  
(THIAGO-GUIERS) EN REPUBLIQUE DU SENEGAL

---

Le Gouvernement du Japon a envoyé, par l'intermédiaire de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), une mission en République du Sénégal du 22 mai au 1er juin 1988 dans l'objectif de présenter et d'expliquer l'avant-projet du rapport final de l'étude du plan de base relative au Projet de Développement Rural de Petite Envergure (Thiago-Guiers).

La mission et les autorités concernées de la République du Sénégal ont eu une série de discussions qui ont mené les deux parties à confirmer les résultats cités en annexe I.

La liste des participants aux séances de travail figure à l'annexe II.

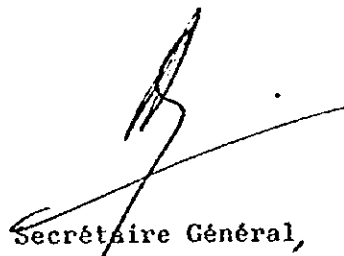
Fait à Dakar, le 30 mai 1988

Tadanori SUZUKI



Chef de la mission,  
Agence Japonaise de  
Coopération Internationale

Hady Mamadou LY



Secrétaire Général,  
Ministère du Plan et de  
la Coopération

## ANNEXE I

1. Les deux parties sont convenues de reconfirmer le procès-verbal de discussions signé le 10 février 1988.
2. Les deux parties se sont mises d'accord sur les principes du plan de base établis dans l'avant-projet du rapport final du projet concerné.
3. La partie sénégalaise a bien saisi le système de la coopération financière non-remboursable du Gouvernement du Japon et confirmé les mesures qui doivent être prises par la partie sénégalaise pour la réalisation du projet, mesures concernant surtout :
  - (1) le détail de la répartition des terrains au sein des paysans concernés, détail qui doit se déterminer avant le commencement des travaux d'aménagement du périmètre sur la base d'un plan parcellaire (échelle 1/2000) élaboré par la partie japonaise.
  - (2) Le déplacement des habitants du site du projet (200 ha) avant le commencement de l'exécution des travaux d'aménagement du périmètre. La partie japonaise fournira les matériaux de construction nécessaires à la réinstallation des habitants du site du projet, qui s'engagent à exploiter les parcelles affectées dans le cadre du projet.
  - (3) L'acquisition du droit d'utilisation de l'eau du canal Taouyé et l'autorisation de l'utilisation d'emplacements pour les installations prévues par le projet à l'intérieur et aux bords du canal Taouyé.
  - (4) Le reboisement aux mailles hydrauliques, excepté le brise-vent principal.
  - (5) L'exonération de tous les impôts, les taxes et les droits se produisant sur les produits et les services pour l'exécution du projet.
4. Sur les points techniques ci-dessous, les deux parties ont convenu de :
  - (1) Les groupes électrogènes seront introduits pour les installations concernées.

- (2) Le système de drainage fera l'objet par la partie japonaise, d'une étude complémentaire, en tenant compte des contraintes de la protection de l'environnement et des coûts d'aménagement et d'entretien.
5. Le rapport final (à 25 exemplaires en Français) sera remis au Gouvernement du Sénégal vers la fin du mois de juillet 1988.

## ANNEXE II

### PARTIE JAPONAISE

#### 1/ La Mission

Monsieur Tadanori SUZUKI	Contrôle général
Docteur Noboru KATSUMATA	Plan de Développement rural
Monsieur Masataka ISHIKAWA	Plan de périmètre
Monsieur Kiyooki IMAIZUNI	Traducteur-Interprète

#### 2/ Ambassade du Japon

Monsieur Kimio OSUGA	Deuxième Secrétaire
----------------------	---------------------

### PARTIE SENEGALAISE

#### 1/ Ministère du Développement Rural

Monsieur Cheikh CISSOKHO	Ministre
Monsieur Assane FALL	Directeur de Cabinet
Monsieur René LEMAISTRE	Conseiller Technique
Monsieur Mahanta MBODJ	Conseiller Technique
Monsieur Abdou Karim SIDIBE	Conseiller Technique
Monsieur Aboubacar KOUROUNA	Directeur-Adjoint de la Direction de l'Agriculture
Monsieur Alioune FAYE	Homologue du Projet Direction de l'Agriculture

#### 2/ Ministère du Plan et de la Coopération

Monsieur Alioune Badara SY	Chargé de la Coopération avec le Japon
----------------------------	---

Monsieur Amacadou NDIAYE	DP
--------------------------	----

#### 3/ La SAED

Monsieur Alioune Badara GUEYE	Ingénieur Délégué de DAGANA
-------------------------------	-----------------------------

#### 4. DOCUMENTS RECUEILLIS

- 1) « PROJET DE VI PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL: 1985/1989 », tome II, 1<sup>ère</sup> Partie: Secteur Primaire
- 2) « ETUDE DU SECTEUR AGRICOLE, PLAN CEREALIER », mai 1986, REEDITION août 1986, MDR
- 3) « ETUDE DU SECTEUR AGRICOLE, Réunion des Bailleurs de Fonds sur le Secteur Agriculture, Dakar, 17 et 18 juin 1986 », Document final, Synthèse, conclusions, orientations, août 1986
- 4) « SENEGAL: POLICY FRAMEWORK PAPER 1987-89 », oct. 1986, International Bank for Reconstruction and Development,
- 5) « SENEGAL: IRRIGATION IV PROJET », nov. 10, 1987, International Development Association
- 6) « STAFF APPRAISAL REPORT, REPUBLIC OF SENEGAL, IRRIGATION IV PROJET », Oct. 21, 1987, Document of the World Bank
- 7) BASSIN DU FLEUVE SENEGAL « PERIMETRES IRRIGUES AMENAGES EN MAITRISE DE L'EAU », SITUATION AU 1<sup>er</sup> JUILLET 1987, cartes et note explicative, DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COORDINATION, HAUT-COMMISSARIAT, OMVS
- 8) « TROISIEME LETTRE DE MISSION ENTRE Le Gouvernement du Sénégal et la SAED », Saint-Louis, novembre 1987, texte et annexes
- 9) « AMENAGEMENT DES PERIMETRES DE N'DOMBO ET THIAGO », étude de factibilité, rapport et annexes, Paris-Dakar 1978
- 10) « EVALUATION DE LA VIABILITE DU PROJET N'DOMBO-THIAGO EN AUTOGESTION PAYSANNE », Rapport de la commission d'étude, SAED
- 11) « BUDGET RICHARD-TOLL, EXERCICE 1987-1988 (Extrait) », SAED

- 12) « CONSEILLERS DANS LE DOMAINE DU MACHINISME AGRICOLE POUR LE PERIMETRE NIANGA DE LA SAED », RAPPORT DE LA PREMIERE MISSION D'APPUI, été 1984, GITEC CONSULT GMBH, Duesseldorf, Rép. Féd. d'Allemagne
- 13) « PRESTATION D'UN INGENIEUR AMENAGISTE », supplément au rapport final 1986, I Manuel d'Irrigation, II Notes Complémentaires, III Calculs des Coûts d'Irrigation, novembre 1986, GITEC CONSULT GMBH
- 14) « RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE DE DEPOUILLEMENT DE LA CONSULTATION RESTREINTE N°15/85 RELATIVE AUX TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REAMENAGEMENT DE L'ATLIER CENTRAL DE NIANGA », DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DES AMENAGEMENTS, SAED, avril 1985
- 15) « ANALYSE DU COMMERCE EXTERIEUR DU SENEGAL 1983-1984-1985 », DIRECTION DE LA STATISTIQUE, MINISTERE DE L'ECONOMIE
- 16) « INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE », 1er et 2ème Trimestres 1987
- 17) « SITUATION ECONOMIQUE DE LA REGION DE SAINT-LOUIS ANNEE 1985 », SERVICE REGIONAL DE SAINT-LOUIS, DIRECTION DE LA STATISTIQUE, MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
- 18) Sénégal « NOTE DE CONJONCTURE », sept. 1987, CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE - AGENCE DE DAKAR
- 19) « RAPPORT DU C.R.D. du 09/02/88 », AMADY DIONE, L'INSPECTEUR REGIONAL DE L'AGRICULTURE
- 20) « SALAIRES DES TRAVAILLEURS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS », I. OUVRIERS, II. EMPLOYES, III. AGENTS DE MAITRISE - TECHNICIENS ET ASSIMILES, IV. INGENIEURS - ASSIMILES ET CADRES, INSPECTION DU TRAVAIL

- 21) JOURNAL OFFICIEL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE « CONVENTION COLLECTIVE FEDERALE DES ENTREPRISES DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS », 29 décembre 1956
- 22) « REGLEMENTATION DES MARCHES ADMINISTRATIFS », décret n°82.690 du 7 septembre 1982, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région du Cap-Vert, jan. 1983
- 23) « DECRET: PORTANT ORGANISATION DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL » du 23 avril 1986, avec des arrêtés, organigrammes du 22 juin, MDR
- 24) NOTE DE SERVICE PORTANT « REPARTITION DES TACHES ENTRE LE SECRETAIRE GENERAL, LES MEMBRES DU CABINET ET LES CONSEILLERS TECHNIQUES », Dakar, le 12 oct. 1987
- 25) « RELEVES METEO DE LA CSS », de jan. 1986 à avril 1987
- 26) « LES ASPECTS DE LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU DANS LE DELTA DU FLEUVE SENEGAL », pour une meilleure Planification de l'Après-Barrage, thèse de doctrat troisième cycle par ABDOU DIA, Montpellier III, UNIVERSITE PAUL VALERY, jan. 1986
- 27) « LE BASSIN DU FLEUVE SENEGAL », C. ROCHETTE, monographies hydrologiques ORSTOM N°1, Paris 1974
- 28) « ETUDE DE LA GESTION DES OUVRAGES COMMUNS DE L'OMVS », Rapport Phase 2 - Volume 2C, Complément, Réflexions sur les systèmes de tarification, septembre 1986
- 29) IDEM, Note supplémentaire, Discussion et réunion des hypothèses pour l'agriculture irriguée
- 30) «REGLES DE CALCUL & DE CONCEPTION DES CHARPENTES EN BOIS, REGLES C. B. 71», GROUPE DE COORDINATION DES TEXTES TECHNIQUES, Editions EYROLLES 1984



- 31) «CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION», commenté et annoté par F. BOUYSSOU et J. HUGOT Editions LITEC 1988
- 32) «DROIT ET PRATIQUE DES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX», Editions du MONITEUR, 1981
- 33) «LE DROIT DES TRAVAUX PUBLICS», DEFINITION DES TRAVAUX ET OUVRAGES PUBLICS, MODES D'EXECUTION, PRIVILEGES PARTICULIERS, DOMMAGES ET RESPONSABILITES, Jean DUFAR, Editions du MONITEUR, 1984
- 34) «LE DROIT DE LA CONSTRUCTION», 9<sup>e</sup> édition, Georges LIET-VEAUX, Editions CELSE, 1987





